



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Complexité administrative pour demander ou renouveler la CMU-C

Question écrite n° 4815

Texte de la question

M. Sébastien Huyghe attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la complexité administrative à laquelle certains des citoyens sont confrontés lors de la demande ou du renouvellement de la CMU complémentaire (CMU-C). Actuellement, pour effectuer une demande de CMU-C, la caisse d'assurance maladie exige de fournir une copie de l'ensemble des bulletins de salaire des douze derniers mois. Cette démarche paraît simple dans le cas d'un salarié qui ne reçoit qu'une seule fiche de paye par mois. La démarche est toutefois plus complexe dans le cas d'un administré ayant plusieurs employeurs. Souvent, les travailleurs de cette catégorie se trouvent dans des situations professionnelles dites précaires et difficiles. De plus, les personnes concernées manquent généralement de moyens matériels et ne disposent pas nécessairement d'internet ou d'imprimante. Dans ces conditions, une simple démarche administrative peut rapidement devenir un fardeau supplémentaire. Il lui demande donc si le Gouvernement entend mettre en place un système renforçant la coordination entre les centres des impôts et différentes caisses d'aides et d'assurance sociales en favorisant ainsi la simplification administrative.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Huyghe](#)

Circonscription : Nord (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4815

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 janvier 2018](#), page 739

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)